



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 20
- Excusés : 7
- Votants : 24
dont 4 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	24	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**DOMAINE ET
PATRIMOINE**

Acquisition amiable d'une
bande de terrain sur le
Secteur Lestrade /
Rieux-Tord

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 26/01/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 26/01/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux janvier deux mil vingt-six à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2026

PRESENTS :

Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Denis LOUBRIAT, Sylvie POLOMACK Elisabeth DEJEAN, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES :

Martine JUGIE (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Alain ISELIN), Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Carine PERRIER (pouvoir donné à Nathalie EL KEJJAOU), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le plan de division parcellaire de la parcelle BC n° 126 réalisé par GEXEO St Pantaléon ;

Considérant que la commune souhaite acquérir une bande de terrain d'une superficie de 20 m² sur la parcelle précitée afin de permettre le passage d'engin pour l'entretien des berges du Rieux Tord ;

Considérant que les propriétaires du terrain concerné souhaitent céder cette emprise gratuitement à la commune ;

Considérant que cette bande de terrain entrera dans le domaine privé communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE le Maire à acquérir, à titre gratuit, une bande de terrain d'une superficie de 20 m², issue de la parcelle référencée au cadastre Section BC n° 126, appartenant à l'indivision TALLAIRE.**
- **DIT que cette emprise sera classée dans le domaine privé de la commune.**
- **PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de la commune.**
- **AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents nécessaires à la conclusion de ce dossier.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 22 janvier 2026,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE